



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à onze heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Nombre de membres

En exercice : 10

Procurations : 2

Votants : 10

Etaient présents : M. DENAUD, Mme VALADE, M. PRIVAT, Mme MOREAU,  
Mme VAREILLE, Mme POTIGNY, M. DIDIERJEAN, M. GUILLON.

Excusés : M. SARTOUX a donné procuration à M. DENAUD  
M. PETIT a donné procuration à Mme VALADE

Absents :

Secrétaire de séance : Lucile VAREILLE

**11.2023 Subventions 2023**

Mme Valade, explique qu'en vertu de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

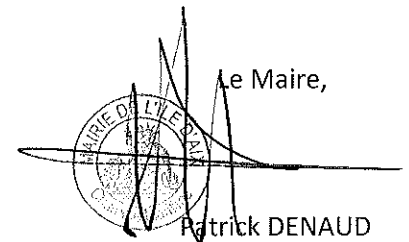
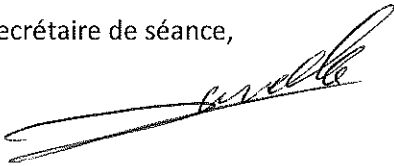
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

**ACCORDER** les subventions comme ci-dessous précisées :

<u>Subvention de fonctionnement</u>	<u>Montant</u>
AMICALE SAPEURS POMPIERS	3 000 €
ANIM'AIX	3 000 €
CERCLE NAUTIQUE ILE D'AIX	5 000 €
COMITE DE JUMELAGE FOURAS-ILE D'AIX	250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 700 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 200 €
S.N.S.M.	2 500 €
SOUVENIR FRANCAIS	150 €
A FLEUR D'ILE	1 600 €
C.C.A.S.	6 000 €
ALCEA LAB (OHLINDA festival)	1 000 €

Les crédits seront inscrits au budget 2023, chapitre 65.

La secrétaire de séance,



Le Maire,  
Patrick DENAUD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 21/03/23  
et de sa publication le 21/03/23